

12. PAIEMENT DE LA FACTURE 442753 DU GROUPE ALTUS.
13. OFFRE DE PG SOLUTION - AURORA - IMPLANTATION PAIE RH.
14. COMMANDE DE FLEURS ESTIVALES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE LES SERRES DE LA BAIE.
15. ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.
16. FORMATION EN COMPTABILITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.
17. OFFRE DE PRIX - REMPLACEMENT DU DÉMARREUR PROGRESSIF ET DU CAPTEUR DE PRESSION POUR LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3.
18. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉ(E)S.
19. DEMANDE DE LA BATAILLE DES PROSPECTEURS.
20. RÉTROCESSION DU CHEMIN DE LA MINE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.
21. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 20 - RÉTROCESSION DU CHEMIN DE LA MINE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 14 novembre 2022 et de l'assemblée spéciale du 22 novembre 2022 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 14 novembre 2022 et de l'assemblée spéciale du 22 novembre soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 271 604,87 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2410 à 2421, les dépôts directs 1 144 à 1 201 ainsi que les prélèvements 944 à 987 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 30 novembre 2022 et totalisant la somme de 271 604,87 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 NOVEMBRE 2022.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2022 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2022 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 novembre 2022 : 2 299 813,55 \$

Dépenses :

Au 30 novembre 2022 : 2 051 204,51 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport de novembre 2022 du directeur du service de Sécurité Incendie est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Reine-Bernadette Youan, directrice de l'aide aux municipalités et aux entreprises du ministère des Transports relativement à la demande d'aide financière de la Ville au volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale.
2. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé ayant pour objet la déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable.
3. Copie conforme d'une lettre de madame Laurence Bouchard, ingénieure à la Direction Ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités à madame Laurence Chaput-Desrochers, inspectrice en environnement - secteur municipal - à la Direction régionale du contrôle environnement du Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, relativement à la mise à jour du plan d'action de la Ville de Murdochville dans le dossier de mise aux normes du traitement des eaux usées.

9. RÉOLUTION 22-180 - OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs intervenu entre la firme GDG Environnement et la Ville de Murdochville a pris fin en septembre 2022.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec) faite par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :

- GDG Environnement au montant de 239 800,00 \$, plus taxes applicables, pour les années 2023 et 2024.

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'offre et la grille d'évaluation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme GDG Environnement ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville pour les années 2023 et 2024, et ce au montant de 239 800,00 \$, plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville autorise la firme G.D.G. Environnement à faire les demandes d'autorisation requises aux travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville et ce, auprès des instances autorisées à les donner, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

10. RÉOLUTION 22-181 - AUGMENTATION DU FORFAIT COURRIEL À 25 GO.

CONSIDÉRANT QUE le forfait actuel de 2 Go partageables entre toutes les adresses courriels rattachées à la Ville de Murdochville ne correspond plus aux attentes.

CONSIDÉRANT QU' actuellement, la Ville utilise en moyenne 16 Go courriel.

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Jolifish qui héberge actuellement le site Web ainsi que les courriels de la Ville, soit un forfait combo Web et courriel à 25 Go au coût de 484 \$ par année.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville augmente son forfait courriel auprès de Jolifish et ce, au coût de 484 \$ par année pour le forfait combo Web et courriel à 25 Go.

11. RÉOLUTION 22-182 - ACHAT D'UNE PELLE SUR ROUES USAGÉES.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec) faite par la Ville de Murdochville pour l'acquisition d'une pelle sur roues usagée.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

- Équipements Plannord, au montant de 224 201,25 \$, taxes non-incluses, pour une pelle de marque Doosan 2017
- Vallereux, au montant de 239 062,44 \$, taxes incluses, pour une pelle de marque Doosan 2018
- Brant, au montant de 235 698,75 \$, taxes incluses, pour une pelle de marque John Deere 2015.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des soumissions.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Brant au montant de 235 698,75 \$ taxes incluses, pour une pelle de marque John Deere 2015.

12. RÉOLUTION 22-183 - PAIEMENT DE LA FACTURE 442753 DU GROUPE ALTUS.

CONSIDÉRANT la facture 442753 du Groupe Altus pour la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière au montant de 9 498,50 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 442753 du Groupe Altus au montant de 9 498,50 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 10 920,91 \$, soit et est donnée.

13. RÉOLUTION 22-184 - OFFRE DE PG SOLUTIONS - AURORA - IMPLANTATION PAIE RH

CONSIDÉRANT QUE la solution financière informatique utilisée par la Ville de Murdochville est en fin de vie et utilise une technologie désuète.

CONSIDÉRANT QUE la firme d'informatique le Groupe PG Solution procède actuellement à la modernisation de la solution financière utilisée par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE cette modernisation s'échelonnara sur trois (3) ans, soit la section « Paie » en 2023, la section « Taxation » en 2024 et la section « Comptabilité » en 2025.

CONSIDÉRANT QUE pour chacune de ces sections, un investissement pour services professionnels devra être prévu.

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG Solution pour l'implantation du premier module de la nouvelle suite financière Aurora, soit la section « Paie » au coût de 3 350 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de
PG Solution pour l'implantation du premier module
de la nouvelle suite financière Aurora, soit la
section « Paie » au coût de 3 350 \$, plus taxes
applicables.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et
la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, soient
et sont autorisées à signer l'offre de services
présentée par PG Solutions inc.

**14. RÉOLUTION 22-185 - COMMANDE DES FLEURS ESTIVALES
AUPRÈS DE LA COMPAGNIE LES SERRES DE LA BAIES.**

CONSIDÉRANT le rappel de la compagnie « Les
Serres de la Baie », fournisseur
des fleurs estivales de la Ville
au cours des dernières années, à
l'effet que la Ville doit placer
sa commande de fleurs pour l'été
2023 avant le 1^{er} janvier pro-
chain.

CONSIDÉRANT QU' habituellement la Ville commande
36 paniers suspendus et 88 boîtes
de fleurs variées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville passe sa commande de
fleurs pour l'été 2023 auprès de la firme Les
Serres de la baie pour 36 paniers suspendus et
des plantes vivaces variées.

**15. RÉOLUTION 22-186 - ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.**

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement de
l'adhésion de la Ville de
Murdochville à la Fédération
québécoise des municipalités pour
l'année 2023 au montant total de
1 152,82 \$ plus taxes appli-
cables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la
Fédération québécoise des Municipalités pour
l'année 2023 et ce, pour un montant de 1 152,82 \$
+ taxes applicables taxes, soit un montant total
de 1 325,45 \$.

**16. RÉOLUTION 22-187 - FORMATION EN COMPTABILITÉ DE
L'INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.**

CONSIDÉRANT QUE la technicienne administrative désire approfondir ses connaissances et a demandé l'autorisation de s'inscrire à une formation de comptabilité par correspondance offert par l'Institut de formation professionnelle.

CONSIDÉRANT le document de présentation dudit cours.

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 595 \$ plus 20 \$ pour frais d'ouverture de dossier.

CONSIDÉRANT QU' il est important que les employé(e)s municipaux soient formé(e)s le mieux possible pour donner le meilleur rendement possible.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation d'inscription de madame Marie-Eve Millette soit et est donnée.

QUE les frais d'inscription, 595 \$, plus les frais d'ouverture de dossier, 20 \$, soient et sont autorisés.

17. RÉSOLUTION 22-188 - OFFRE DE PRIX - REMPLACEMENT DU DÉMARREUR PROGRESSIF ET DU CAPTEUR DE PRESSION POUR LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3.

CONSIDÉRANT QUE le démarreur progressif et le capteur de pression de la station de pompage numéro 3 doivent être remplacés.

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la firme Ganex au coût de 5 780 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE ce prix inclut un démarreur progressif, une sonde de pression, l'installation sur le site et tout autre matériel ou main-d'œuvre.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre de prix de la firme Ganex au coût de 5 780 \$, plus taxes applicables, pour le remplacement du démarreur progressif et du capteur de pression de la station de pompage numéro 3, soit et est acceptée.

18. RÉSOLUTION 22-189 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale et des aînés de la Ville de Murdochville fut dernièrement mise à jour.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est mandatée pour signer la nouvelle Politique familiale et des aînés, pour et au nom de la Ville de Murdochville.

19. RÉSOLUTION 22-190 - DEMANDE DE LA BATAILLE DES PROSPECTEURS.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Duane Cabot, organisateur de la Bataille des Prospecteurs pour la construction de nouveaux sentiers sur le mont Porphyre.

CONSIDÉRANT QUE la rencontre intervenue entre messieurs Duane Cabot, Alex Roy et les membres du Conseil municipal, a répondu aux interrogations de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise les organisateurs de la Bataille des Prospecteurs à construire de nouveaux sentiers sur la section du mont Porphyre située sur le terrain de la ville et ce, tel que décrit à la demande ci-haut mentionnée.

20. RÉTROCESSION DU CHEMIN DE LA MINE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

21. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun nouveau point n'est apporté.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 20 h 15.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe